



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Transports

Question écrite n° 14630

#### Texte de la question

M Michel Vauzelle appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le document récemment édité par la Communauté des chemins de fer européens, intitulé « prospection pour un réseau européen à grande vitesse ». Le projet qu'il présente de liaisons ferroviaires rapides entre toutes les grandes régions européennes est du plus haut intérêt. Toutefois son examen révèle que la desserte de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur comme celle du Languedoc-Roussillon exclut totalement de son tracé le pays d'Arles. Arles, que sa position géographique a placé au centre de la façade méditerranéenne et de la grande voie qui relie l'Italie et l'Espagne, resterait donc à l'écart de ce remarquable réseau européen de communication. Lamartine, dans son discours devant l'Assemblée nationale le 30 avril 1842 sur la traversée de la France, du nord au midi, par le chemin de fer, avait plaidé avec chaleur la cause d'Arles. Ses propos sont aujourd'hui d'une actualité étonnante : comme alors, il est injurieux pour l'avenir de ne pas reconnaître la position d'Arles : au point exact de jonction des grands axes européens Nord-Sud et Sud-Sud, compte tenu de la place que tient et peut encore davantage tenir la ville en matière scientifique et culturelle. Il lui demande en conséquence qu'il veuille bien, tout faire pour que la vocation européenne d'Arles puisse être affirmée et soutenue par son intégration au sein du réseau européen à grande vitesse.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a décidé le 31 janvier dernier l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse. Cette démarche apparaît doublement nécessaire, d'une part, afin de préciser les positions de la France vis-à-vis des pays voisins, en sorte que s'établissent les connexions nécessaires entre les différents réseaux, d'autre part, afin de répondre de façon rationnelle aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des collectivités territoriales. C'est dans ce contexte que seront examinées les différentes possibilités de liaisons ferroviaires rapides susceptibles d'intéresser Arles. Compte tenu du développement prévisible des échanges européens et de la situation géographique de la France, le réseau de lignes nouvelles desservant le territoire national devra en effet comporter la mise en place de liaisons efficaces avec l'Europe du Sud - Italie et Espagne - et avec l'Europe du Nord-Est - Allemagne et Suisse. Le schéma directeur des liaisons à grande vitesse, élaboré tout au long de l'année 1989 sous la responsabilité du ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, fera l'objet d'une consultation des régions concernées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vauzelle Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14630

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juin 1989, page 2751